

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Cimetière des Péjoces - Tarifs des concessions funéraires pour l'année 2015**

Madame Koenders au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales, les concessions funéraires sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Pour l'année 2013, les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances suivants sont proposés.

<b>Concessions de sépulture</b>	2014	2015	Évolution
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 15 ans	262 €	266 €	1,53%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 30 ans	590 €	600 €	1,69%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 50 ans	1 380 €	1 400 €	1,45%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 2m, cinquantenaire dite de 2 unités	2 800 €	2 850 €	1,79%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 15 ans	396 €	404 €	2,02%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 30 ans	876 €	894 €	2,05%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 50 ans	2 060 €	2 090 €	1,46%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m, perpétuelle dite de 1 unité*	8 900 €	9 000 €	1,12%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 2m, perpétuelle dite de 2 unités*	17 800 €	18 000 €	1,12%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 15 ans	264 €	268 €	1,52%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 30 ans	520 €	530 €	1,92%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 50 ans	1 018 €	1 036 €	1,77%

\* Hors droits d'enregistrement :

- simples (2X1m) : 458 €

- doubles (2X2m) : 916 €

<b>Location de caveaux particuliers sur concessions cinquantenaires</b>	2014	2015	Évolution
Caveau de 1 place (*hors TVA)	590 €	600 €	1,69%
* TVA pour caveau 1 place	115,64 €	120,00 €	
Caveau de 2 places (*hors TVA)	870 €	880 €	1,15%
* TVA pour caveau 2 places	170,52 €	176,00 €	
Caveau de 3 places (*hors TVA)	1 160 €	1 180 €	1,72%
* TVA pour caveau 3 places	227,36 €	236,00 €	
Caveau de 4 places (*hors TVA)	1 425 €	1 450 €	1,75%
* TVA pour caveau 4 places	279,30 €	290,00 €	

	2014	2015	Évolution
<b>Location de ceinture de béton (15,30,50ans) hors TVA</b>	98 €	100 €	2,04%
TVA pour location de ceinture de béton	19,21 €	20,00 €	

	2014	2015	Évolution
<b>Taxes (perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit) d'une entrée en caveau de ville, en fosse d'attente ou en concession*</b>			
120 €	122 €	1,67%	
<i>*Aucune taxe n'est perçue à l'occasion de l'inhumation des enfants sans vie et des enfants de moins de 28 jours</i>			

<b>Redevances perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit</b>	2014	2015	Évolution
Droit journalier de séjour en caveau de ville	2,95 €	3,00 €	1,69%
avec perception au minimum de	9,80 €	9,95 €	1,53%
Droit journalier pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur caveau préexistant au-delà du délai de 24 heures prévu par le règlement du cimetière	14,80 €	15,00 €	1,35%
Droit forfaitaire pour remise en place dudit monument sur caveau par la Ville après le délai d'un mois prévu par le règlement du cimetière.	410 €	415 €	1,22%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur ceinture de béton préexistante	70 €	71 €	1,43%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public pour dépôt d'un monument posé à même le sol	70 €	71 €	1,43%

<b>Redevances perçues à l'encontre de l'entrepreneur</b>	2014	2015	Évolution
Prix du service rendu pour le transport du béton des marbriers	20,30 €	20,60 €	1,48%
Droit forfaitaire, hebdomadaire et renouvelable, pour occupation du domaine public par dépôt de tas de terre ou de débris divers par les entrepreneurs :			
- en règle générale	14,00 €	14,20 €	1,43%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	60,00 €	61,00 €	1,67%
Droit forfaitaire pour évacuation d'urgence par la Ville des tas de terre ou débris divers déposés par les entrepreneurs			
- en règle générale	78 €	79 €	1,28%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	315 €	320 €	1,59%
Droit forfaitaire pour le rebouchage de fosse en cas d'urgence	214 €	217 €	1,40%

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances à appliquer au cimetière des Péjoces, pour l'année 2015, dans les conditions proposées.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre : 13**